RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A VALMONT
Société par actions simplifiée
au capital de 38 000 euros
Siège social : 16 place Saint Georges, 31000 TOULOUSE
432 971 539 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 27 JUIN 2025

L'an 2025,
Le 27 juin,
A 11 heures,

La société GALLO AND CO, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, ayant son siège social au 30 avenue de la Plage, 33115 LE PYLA SUR MER, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de [redacted] représentée aux présentes par Madame Sophie GALLO,

Associé Unique de la société A VALMONT,

En présence de Madame Sophie GALLO, Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de Madame Sophie GALLO de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

Monsieur Thomas GALLO
Né à [redacted] le [redacted]
De nationali[redacted]
Demeurant [redacted]

Monsieur Thomas GALLO accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

P/ La société GALLO AND CO
Madame Sophie GALLO

